

Objectif réussite pour nos collégiens

2025-2026



**Jean Deguerry**Président du
Département de l'Ain

« Ce livret a pour objectif de présenter aux collégiens et à leurs parents les différentes actions que mène le Département de l'Ain pour ses collèges. Elles sont nombreuses et encore trop souvent méconnues.

Au titre de nos compétences obligatoires, nous assurons la construction, la rénovation et l'entretien des collèges publics du territoire et nous versons à chacun des 52 établissements publics une dotation qui permet d'en assurer le fonctionnement.

Nous fournissons également les équipements mobiliers et numériques des établissements et assurons le recrutement des personnels d'accueil, de maintenance, d'entretien et de restauration. Nous mettons d'ailleurs un point d'honneur à proposer aux jeunes Aindinois une alimentation de qualité au sein de nos cantines scolaires. Avec la plateforme Agrilocal01, nous privilégions des produits locaux qui font découvrir à nos enfants la richesse de l'agriculture aindinoise.

Nous œuvrons chaque jour à offrir aux collégiens et aux équipes éducatives un cadre sécurisant où puissent émerger les meilleures conditions de travail et d'épanouissement. »

**Véronique Baude**Vice-présidente
déléguée à la
jeunesse, aux
collèges, à
l'éducation et à
l'enseignement
supérieur

« Au Département, au-delà de nos compétences obligatoires, nous faisons le choix d'accompagner au plus près nos collégiens vers l'âge adulte. Avec le plan « Ambition collégiens » nous agissons pour l'éducation citoyenne des jeunes Aindinois. Apprentissage des Valeurs de la République, formation aux gestes de premiers secours ou encore sensibilisation au harcèlement en milieu scolaire, nous portons une ambition forte pour leur éducation et leur réussite future. »

**Pierre Lurin**Vice-président
délégué aux
finances,
aux bâtiments et aux
moyens généraux

« Chaque année, le Département construit ou rénove un collège. C'est une nécessité compte-tenu le dynamisme démographique que connaît l'Ain. Plus de 36 000 collégiens prennent place tous les jours sur les bancs de l'école. Le Département investit pour que les jeunes Aindinois travaillent dans des établissements fonctionnels et durables, alors que nous avons fait de la transition écologique une priorité. »

QUI FAIT QUOI, POUR L'ÉDUCATION DES ENFANTS ?



ÉCOLE MATERNELLE

Mairie & Éducation nationale

Petite section
Moyenne section
Grande section

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Mairie & Éducation nationale

Cours préparatoire - CP

Cours élémentaire 1^{re} année - CE1Cours élémentaire 2^{re} année - CE2Cours moyen 1^{re} année - CM1Cours moyen 2^{re} année - CM2

COLLÈGE

Département de l'Ain &
Éducation nationaleSixième - 6^e
Cinquième - 5^e
Quatrième - 4^e
Troisième - 3^e

LYCÉE

Région Auvergne-Rhône-Alpes
& Éducation nationaleVoie générale, technologique
et professionnelle

LE RÔLE DU DÉPARTEMENT DE L'AIN POUR LES COLLÈGES

Les actions du Département au sein du collège :

- Construction, rénovation et entretien des bâtiments ; équipement informatique et mobilier, restauration scolaire.
- Recrutement et gestion du personnel d'accueil, de maintenance, de restauration et d'entretien.
- Budget de fonctionnement.



Pour aller plus loin, et de manière volontariste, le Département met en œuvre :

- Des dispositifs d'accès à la culture et au sport.
- Des développements de projets éducatifs.
- Un plan de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire

QUE FAIT LE DÉPARTEMENT DE L'AIN DANS LES COLLÈGES ?

MISSIONS OBLIGATOIRES



Construction, rénovation, entretien et équipement des 52 collèges publics, avec une stratégie de développement durable



Financement du fonctionnement, par l'attribution de dotations versées aux collèges publics et aux collèges privés sous contrat d'association



Équipement numérique et mobilier des collèges publics



Recrutement et gestion des agents d'accueil, de maintenance, d'entretien et de restauration



Définition de la carte scolaire, précisant le rattachement des 36 000 élèves dans le collège public de leur secteur



Restauration scolaire : préparation et service des repas dans les collèges publics, en priorisant les produits locaux



Transport scolaire des élèves en situation de handicap

MISSIONS VOLONTAIRES



Développement de dispositifs éducatifs pour l'épanouissement et la réussite des collégiens



Valeurs éducatives et apprentissage de la citoyenneté : parcours méritants, lutte contre le harcèlement en milieu scolaire, Collégien acteur du développement durable, Savoir secourir...

QUE FAIT L'ÉDUCATION NATIONALE ?

Définition du contenu des programmes scolaires, des enseignements et des formations

Recrutement et gestion des enseignants, du personnel de direction, des agents éducatifs, sociaux, médicaux et administratifs

Inscription des élèves et gestion des dérogations

Organisation des examens et des concours

Délivrance des diplômes

Mise en place des procédures d'orientation des élèves

Gestion de la scolarité de tous les élèves et adaptation pour les élèves en situation de handicap

Gestion des livres scolaires

NOTRE POLITIQUE COLLÈGES

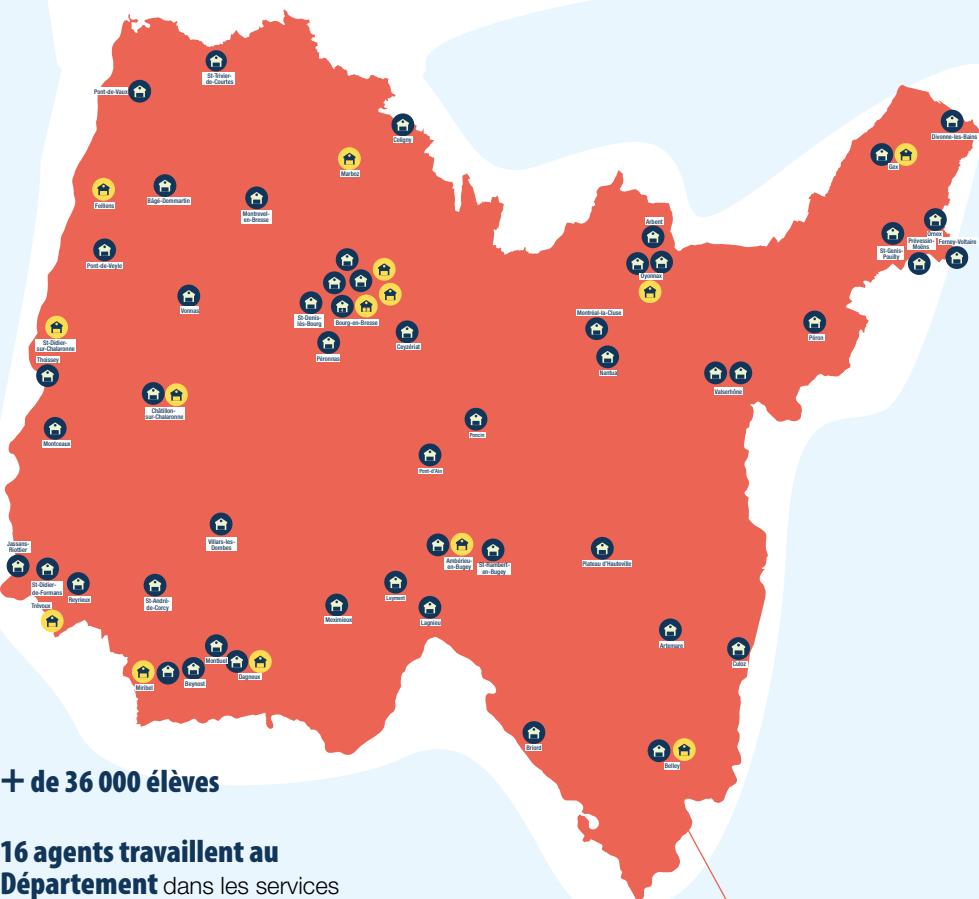


52 collèges publics

(dont 2 « cités mixtes » regroupant collège et lycée)



14 collèges privés



+ de 36 000 élèves

**16 agents travaillent au
Département** dans les services
administratifs de la Direction des collèges

430 agents départementaux travaillent directement dans les 50 collèges publics du département (les cités mixtes ne comptent pas d'agents départementaux).

L'affectation de votre enfant dans un collège est définie en fonction de l'adresse de votre domicile.

Pour en savoir plus sur la sectorisation :
www.ain.fr/sectorisation-colleges

CITOYENNETÉ : COMMENT SONT ÉLUS VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX ?



LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les conseillers départementaux sont élus au suffrage universel direct, par les citoyens français inscrits sur les listes électorales. Pour chaque canton, un binôme (femme-homme) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours.

DANS L'AIN :

23 cantons
46 conseillers départementaux,
par binôme mixte
Élus pour un mandat de 6 ans



Les conseillers départementaux siègent dans les conseils d'administration des collèges du canton auquel ils sont rattachés. Ils représentent le Département pour adopter le projet d'établissement, le règlement intérieur, le budget, le compte financier et les décisions qui impactent la vie de l'établissement.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN :

Les 46 conseillers départementaux ont été élus en juin 2021. Ils siègent tous au Conseil départemental de l'Ain. Jean Deguerry a été élu Président, et délègue l'exercice d'une partie de ses fonctions à 11 vice-présidents et 2 conseillers délégués.

www.ain.fr/les-elus-par-canton

Les sessions du Département de l'Ain ont lieu plusieurs fois par an, et sont ouvertes au public à l'Hôtel du Département à Bourg-en-Bresse. Les sessions sont également transmises en direct et en replay :

www.ain.fr/seance-assemblee-departementale

QUE FAIT LE DÉPARTEMENT POUR VOUS AVEC 100 € ?

43,45 € Solidarité

Personnes âgées et handicapées 24,42 €
Famille Enfance 8,12 €
Autres 0,19 €



Logement 2,72 €
Insertion 8 €

10,97 € Collèges, jeunesse, culture et sport

Construction-maintenance des collèges et informatique
Éducation et jeunesse
Culture et sport



BUDGET DU DÉPARTEMENT DE L'AIN : 770,4 M€

7,87 € Routes et accessibilité



Routes

Transport de personnes handicapées

6,3 € Développement et attractivité des territoires



Aménagement du territoire
et aide aux communes - Agriculture - Tourisme - Développement durable et environnement - Attractivité du territoire

6,12 € Sécurité civile



Service Départemental d'Incendie et Secours

25,29 € Services généraux et ressources humaines



Agents des routes, agents des collèges, travailleurs sociaux...

QUI DÉFINIT L'AFFECTATION DE VOTRE ENFANT ET LA CARTE SCOLAIRE ?

L'affectation des 36 000 élèves aindinois est partagée entre le Département de l'Ain et l'Éducation Nationale :



Le département définit les secteurs de rattachement des collégiens aux établissements en fonction de leur domicile. Il prend en compte la capacité d'accueil des collèges et les temps de transport.



L'Éducation nationale est responsable des affectations individuelles et examine les demandes de dérogation.

Pour en savoir plus et localiser votre collège de secteur :
www.ain.fr/sectorisation-colleges

QUI GÈRE LES TRANSPORTS SCOLAIRES ?

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est votre interlocuteur pour toutes les questions de transports, sauf si votre enfant est en situation de handicap :

www.laregionvoustransporte.fr/departements/transports-scolaires-de-lain
Mail : transports01@auvergnerhonealpes.fr
Tél. 04 8000 7000

Mais, si vous habitez dans une commune appartenant à l'une des 3 communautés de communes suivantes, votre interlocuteur sera :

- Haut Bugey Agglomération :
Infos : www.hautbugey-agglomeration.fr/transport-scolaire
- Grand Bourg Agglomération :
Infos : www.rubis.grandbourg.fr/transports-scolaires/
- Communauté de communes Dombes Saône Vallée :
Infos : cdsv.fr/Transports-scolaires

Votre enfant est en situation de handicap et est dans l'incapacité d'utiliser les transports en commun? Vous pouvez bénéficier de la prise en charge du transport scolaire adapté.

Infos : ain.fr/aide-transport-scolaire-handicap/



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

AIN
le Département

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT

PLAN AMBITION COLLÉGIENS

Le Département porte une ambition forte pour l'éducation et la réussite scolaire des collégiens. Le plan « Ambition collégiens » constitue l'un des chantiers prioritaires de l'Assemblée départementale, pour accompagner les jeunes vers l'âge adulte, participer à leur épanouissement et à leur citoyenneté.

www.ain.fr/priorite-ambition-collegiens



LE PLAN COLLÈGES 2025-2030

Le nouveau Plan collèges 2025-2030 prend en considération les besoins en capacités d'accueil et l'état des établissements existants.

Pour établir les besoins en nouvelles constructions et extensions, les services départementaux ont mené une étude prospective sur l'évolution des effectifs des collégiens jusqu'en 2030. Ce travail partenarial est fondé notamment sur les données transmises par le Rectorat et les communes pour anticiper les évolutions des effectifs.

L'évolution des effectifs, qui globalement se stabilisent, voire diminuent sur certaines zones géographiques, est actualisée annuellement.

L'état des bâtiments existants est analysé à travers de multiples critères : ancienneté du bâti, consommation et mode énergétique, confort d'été, respect des normes (amiante, qualité de l'air...), dimensionnement de l'établissement (surfaces de sanitaires, hall, préau, cour, réfectoire, salles de classes...). Un classement des collèges a été établi, faisant ressortir les priorités en termes de travaux de réhabilitation et de rénovation.

Outre la poursuite des projets de restructuration des collèges de Miribel et d'Ambérieu-en-Bugey, sont intégrées dans le Plan collèges 2025-2030 les six opérations suivantes :

- la réhabilitation du collège de Ferney-Voltaire ;
- l'extension / rénovation du collège de Dagneux ;
- la restructuration du collège de Jassans-Riottier ;
- la rénovation thermique du collège de Pont d'Ain ;
- la rénovation thermique du collège de Pont-de-Vaux ;
- la création de salles d'études et d'une salle polyvalente dans le collège de Montrevet-en-Bresse.

Afin de poursuivre sa lutte contre le gaspillage alimentaire, le Département de l'Ain a intégré dans ce nouveau Plan collèges l'objectif de développer les selfs participatifs au sein des établissements quand la configuration des locaux le permet

www.ain.fr/college-constructions-et-renovations-programmees

Quelques chiffres

- **20 à 30 M€ / collège** : construction ou restructuration.
- **2 à 3 M€ / collège** : rénovation énergétique.
- **100 000 à 200 000 € / collège** : améliorations thermiques ciblées.
- **4,5 M€** : budget annuel de la maintenance (petits travaux courants).
- **9,5 M€** versés annuellement aux collèges publics (dotations de fonctionnement), pour financer l'entretien des bâtiments, les consommations (eau, gaz, électricité), les fournitures administratives et les dépenses pédagogiques (hors livres scolaires).

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE

La performance énergétique des collèges est au cœur des préoccupations du Département, avec comme objectifs de réduire la consommation énergétique et l'impact carbone, tout en assurant le confort thermique et la qualité de l'air, dans les constructions de collèges comme dans les collèges existants (Loi Elan). Notre objectif est de réduire d'au moins 40 % les consommations d'énergie. Pour cela, le Département a adopté un plan de rénovation énergétique pour huit des collèges parmi les plus consommateurs. Un planning de travaux a été établi jusqu'en 2027.

- **2,3 M€** versés aux collèges privés sous contrat d'association (dépenses de fonctionnement).
- **300 000€** en 2024 pour les travaux d'accessibilité (Loi handicap) et **6,5 M€** dépensés en 9 ans.
- **9,6 M €** sur la période 2019-2023 pour le renouvellement du parc informatique et la prise en compte des nouveaux usages numériques dans les établissements (accès internet, sécurité, classes mobiles, vidéoprojecteurs...).

VIDÉOPROTECTION : SÉCURISER LES ENTRÉES DES COLLÈGES



Le Département équipe progressivement les collèges de dispositifs de caméras de vidéoprotection limités aux entrées des collèges. 20 premiers sites ont été recensés (17 publics et 3 privés) pour être équipés, en concertation avec les forces de sécurité intérieure, l'Education nationale, la direction diocésaine et l'administration.

Depuis 2022, onze collèges sont équipés par ce nouveau dispositif :

Anne-Frank (Miribel), Saint-Exupéry (Ambérieu-en-Bugey), Victoire-Daubié (Bourg-en-Bresse), Yvon-Morandat (Saint-Denis-lès-Bourg), Ampère et Lumière (Oyonnax), Vaugelas (Meximieux), Louis-Dumont (Valserhône), Revermont (Bourg-en-Bresse), Le Paruthiol (Péron), Saint-Charles (Feillens).

Les collèges suivants seront équipés en 2025 : Jean-Rostand (Arbent), Marcel-Anthonioz (Divonne-les-Bains), Georges-Charpak (Gex), Jean-Compagnon (Reyrieux).

DES DISPOSITIFS POUR FAVORISER L'ÉPANOUISSSEMENT DES COLLÉGIENS



Citoyenneté

Porter et faire vivre les valeurs de la République

Promouvoir les valeurs de la République, de citoyenneté, de civisme, de liberté et de laïcité.

Exemples : des sorties pédagogiques au Mémorial des enfants d'Izieu ou au musée de la Résistance et de la Déportation de l'Ain, un travail autour de l'égalité filles / garçons, la lutte contre les discriminations...

Valoriser les parcours méritants

Promouvoir la persévérance scolaire, l'engagement des élèves dans la vie de leur établissement et auprès des autres, et les valeurs de civisme. Chaque élève « méritant » reçoit un courrier du Président, un diplôme, une bande dessiné et une gratification de 175 € pour les boursiers.

Savoir secourir

Le Département s'engage avec le SDIS dans un programme intitulé « Savoir Secourir » qui consiste à former les élèves de 3e du département à la certification « Premiers secours Citoyen » (PSC). Cette formation peut susciter des engagements vers le volontariat (JSP, Pompier volontaire...) et est nécessaire pour différents métiers de la santé (infirmier, pharmacien) et pour des formations au contact des enfants ou de l'aide à domicile.

« Je suis très fière d'avoir reçu le diplôme du parcours méritant, l'année dernière. Je me suis investie dans ma classe et dans mon collège et ça me motive encore davantage Merci ! »

Zoé - 13 ans



Environnement

Collégiens, acteurs du développement durable

Promouvoir le développement durable et permettre aux collégiens de comprendre les enjeux environnementaux comme la lutte contre le gaspillage (notamment alimentaire), la préservation de la ressource en eau, l'hygiène, la santé, la biodiversité, la valorisation des Espaces Naturels Sensibles, la qualité de l'air, les économies d'énergie...



Sport

Découverte des pratiques sportives de pleine nature dans l'Ain

Initier aux pratiques sportives de pleine nature (randonnée, course d'orientation, escalade, via ferrata, canyoning, canoë kayak, ski, biathlon, raquettes...). Faire découvrir les richesses des « Montagnes de l'Ain » en toute saison.

Sections sportives scolaires

Offrir aux élèves volontaires la possibilité, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale.



Carte Jeunes 01

Plus pratique, toujours à portée de main, elle permet aux jeunes Aindinois inscrits en classe de niveau collège de financer l'inscription dans un club de sport, de bénéficier de réductions pour des manifestations culturelles ou sportives, et de financer l'achat de livres, de places de concerts. Elle comporte un porte monnaie virtuel de 50€ et plus de 170€ d'offres promotionnelles avec des partenaires (USBPA, Oyonnax Rugby, FBBP01, JL, Festival d'Ambronay, Parc des Oiseaux...).

La Carte Jeunes 01, à commander gratuitement par les familles et expédiée à domicile, est à conserver par le jeune pendant toute sa scolarité de niveau collège.

L'application mobile « Carte Jeunes 01 » permet d'accéder facilement et rapidement à la carte dématérialisée et de consulter la liste des partenaires ainsi que leurs offres promotionnelles, leurs événements et bons plans tout au long de l'année.

+ d'infos sur cartejeunes01.ain.fr



Culture / loisirs

Aide aux séjours et échanges linguistiques

Favoriser l'apprentissage des langues et la continuité avec le travail pédagogique en classe de langue.

Aide forfaitaire au transport

Aider aux financements des frais de transport des visites d'institutions et de lieux culturels ou patrimoniaux, et des visites d'entreprises.

Appel à projets soutien aux résidences d'artistes

Lutter contre les inégalités d'accès à la culture, en accueillant des artistes, sur une longue durée, pour une création artistique.

Dispositif « Collège au cinéma »

Dispositif national permettant de sensibiliser les jeunes au 7^e art par la découverte d'œuvres contemporaines ou classiques, accompagnée d'un travail pédagogique.



Harcèlement

Depuis 2024 :

- Plus de 400 agents départementaux ont reçu une formation à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.
- L'intégralité des classes de 5^e de 28 collèges a assisté aux interventions de sensibilisation de l'association AVEMA 01 (soit plus de 4 000 élèves).
- Chaque intervention au sein du collège était suivie d'une conférence-rencontre accueillant les parents d'élèves, sur la thématique de la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.
- Pour accompagner la communauté éducative et les collégiens dans cette démarche collaborative, le Département de l'Ain a fait l'acquisition de six exemplaires de l'exposition « Stop au harcèlement ».

Le déploiement de ce plan se poursuit pour permettre à l'intégralité des collèges du Département de bénéficier de cette action.



Le harcèlement en milieu scolaire est un fléau. Nous mettons tout en œuvre au Département de l'Ain pour l'éradiquer des cours et salles de classe de nos collèges. Les agents départementaux qui travaillent au sein des établissements scolaires aindinois sont formés afin d'éviter que de nouveaux drames ne se produisent.

Le Département a fait de la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire une priorité. Nos collégiens sont ainsi régulièrement sensibilisés à la lutte contre le harcèlement par les nombreux intervenants qui se rendent dans les établissements. Cette année encore, une exposition itinérante fera le tour des collèges aindinois pour informer parents et enfants.

Nous agissons, avec le plan « Ambition collégiens », pour la formation citoyenne des jeunes Aindinois : apprentissage des valeurs de la République, formations aux gestes de premiers secours, etc. Ce sont ces jeunes, doués d'un fort sens civique qui, je le crois, lutteront demain pour que chaque collégien vive une scolarité sereine. D'ici là, il nous faudra veiller les uns sur les autres !

Jean Deguerry
Président du Département de l'Ain

QUI SONT LES AGENTS DU DÉPARTEMENT DANS LES COLLÈGES ?

Les agents départementaux travaillant dans votre collège ont la particularité d'être sous la responsabilité du chef d'établissement pendant l'exercice de leurs fonctions, tout en relevant de leur employeur territorial (le Département de l'Ain).

**430 agents
travaillent
directement dans
les collèges publics
du département.**



L'agent d'entretien

Il est chargé de maintenir l'établissement dans un bon état hygiénique permanent (salles de classe, sanitaires, espaces de circulation).



L'agent polyvalent



L'agent d'accueil

Il est chargé d'accueillir, de renseigner et d'orienter les visiteurs, fournisseurs, professeurs, agents du Département, prestataires, parents d'élèves et bien sûr les élèves. En parallèle, il contrôle l'accès à l'établissement et vérifie l'identité des visiteurs.

Il assure l'entretien des bâtiments et vient prêter main forte à l'équipe de cuisine durant le midi, notamment pour assurer l'entretien des locaux de restauration et la plonge.



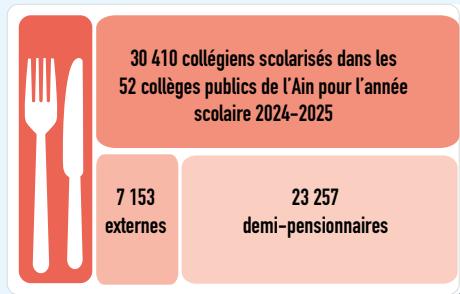
**Le chef et l'équipe
de cuisine**



**L'agent
de maintenance**

Il effectue la maintenance générale des installations (peinture, menuiserie, serrurerie, électricité, carrelage, plomberie...) au sein du collège, en respectant les consignes et normes de sécurité. Il est chargé de réaliser la surveillance technique et procède à un état des lieux régulier des installations et équipements.

AU RESTAURANT SCOLAIRE : UNE POLITIQUE VOLONTARISTE POUR MANGER LOCAL



À la cantine, le Département a le choix entre deux modes de gestion :

- la gestion directe par l'établissement (l'équipe de cuisine est constituée d'agents départementaux),
- la gestion concédée à une société de restauration collective.

Dans les deux cas, **les repas sont préparés chaque jour au sein du collège, dans les locaux et avec le matériel mis à disposition par le Département.**

Bien manger, à des tarifs accessibles pour les familles, tel est l'engagement du Département. Grâce à la participation financière du Département, les tarifs de la restauration scolaire sont plafonnés et maîtrisés.

AGRILOCAL 01

- Offrir une restauration de qualité à partir de produits frais et locaux, avec des tarifs maîtrisés pour les familles. La plateforme Agrilocal 01 met en relation les collèges (acheteurs) et les fournisseurs de produits locaux. L'Ain est pour la quatrième année consécutive le 1^{er} contributeur de France Agrilocal sur 38 Départements adhérents. En 2023, un chiffres d'affaires de 1,8 M€ a été généré par la plateforme Agrilocal01 en faveur de l'économie locale.

- Sensibiliser au gaspillage alimentaire et contribuer à l'éducation au goût.

- Animer le réseau des cuisiniers des collèges pour déployer les bonnes pratiques.

+ d'info sur www.agrilocal01.fr



PLUSIEURS ACTIONS

- Campagnes de pesée des déchets alimentaires
- Communication sur les composantes des menus et leur origine (fait maison, produit local, produit de saison...)
- Sensibilisation sur le tri des déchets présents sur le plateau
- Expérimentation du « self participatif », pour permettre à chaque collégien de gérer son assiette de façon autonome, du début à la fin du repas

« Au self, c'est aussi bon qu'à la maison. Je mange du chou l'hiver, des radis au printemps, et je sais que tout est cultivé près de chez moi ! »

Elia - 14 ans

CARTE Jeunes 01

Sport Culture Loisirs
À PORTÉE DE MAIN !

Des bons plans, des offres promotionnelles
et des évènements toute l'année !

COMMANDÉZ VOTRE CARTE SUR
cartejeunes01.ain.fr

NOUVEAUTÉ DE LA RENTRÉE

La Carte Jeunes 01 débarque sur
mobile avec sa toute nouvelle
application !



Carte à conserver durant toute ta
scolarité de niveau collège

AIN
le Département

CONNAISSEZ-VOUS LES AUTRES SERVICES UTILES AUX ADOS ?

La Maison des Adolescents

Mal-être, famille, sexualité, alcool, violence, solitude, harcèlement, alimentation : la Maison des adolescents est un lieu d'écoute et de parole sur tous les sujets. Elle est ouverte aux adolescents (seuls ou accompagnés), aux familles et aux professionnels, et propose un accueil gratuit et confidentiel.

Numéro de téléphone unique : 04 37 62 15 60

Avec ou sans RDV, le mercredi de 14 h à 17 h à :

Bourg-en-Bresse : 12 Bd Victor Hugo

Oyonnax : 116 Cours de Verdun

www.maisondesados01.fr

Les Centres de santé sexuelle

Transformation du corps, vie amoureuse, affective et relationnelle, mal-être, relations avec ses parents, information sur la contraception et les maladies sexuellement transmissibles... Un professionnel de santé vous accueille gratuitement, en toute confidentialité, quel que soit l'âge, le sexe, la situation sociale ou familiale. C'est un lieu où il est possible de trouver de l'information, d'être écouté, de parler.



Ambérieu-en-Bugey :

13 rue Roger Salengro - 04 74 38 08 80

Belley : Service Gynécologie Maternité (1^{er} étage)
700 avenue de Narvik - 04 79 82 11 06

Bourg-en-Bresse : 3 rue du Pont des Chèvres
04 74 23 10 67

Bourg-en-Bresse - Pôle mère enfant :

900 route de Paris - 04 74 45 42 87

Miribel : 1820 grande rue - 04 78 55 19 83

Nantua : 11 rue des Monts d'Ain
04 74 76 24 05

Ornex : 4 le Bois d'Ornex - 789 rue de Vessy
04 50 42 89 87

Oyonnax : Cité administrative (1^{er} étage)
188 rue Anatole France
04 74 81 36 35

Trévoux : 474 route de Lyon - 04 74 00 01 25

Valserhône : 5 avenue St Exupéry

04 50 48 26 43

www.ain.fr/sante-sexuelle/

MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)

13 avenue de la Victoire - Bourg-en-Bresse

N° de téléphone : 30 01 (**appel gratuit**)

Mail : mdph@ain.fr

www.mdph.ain.fr

L'emploi saisonnier, l'apprentissage et les stages en entreprise

Offres d'emplois saisonniers à retrouver sur : www.anefa.org | jeunes01.info-jeunes.fr | www.pole-emploi.fr

Il est également possible de se rendre dans les 5 SLIJ de l'Ain (Structure locale information jeunesse) :

Bourg-en-Bresse, Chalamont, Châtillon-sur-Chalaronne, Montrevel-en-Bresse, Oyonnax

Dans l'Ain, les 3 chambres consulaires proposent des conventions de stage de découverte en milieu professionnel pour :

- Se familiariser avec le monde de l'entreprise et découvrir une ou plusieurs professions.
- Sensibiliser au choix professionnel.
- Valider une orientation.

Modalités :

- Pour les collégiens (à partir de la 4^e), lycéens et étudiants.
- Stage de 1 à 5 jours.
- Réalisé pendant les vacances scolaires.

Pour faire une demande de convention de stage :

www.ain.cci.fr | www.cma-ain.fr |

www.ain.chambre-agriculture.fr

L'apprentissage

L'apprentissage est un mode de formation par alternance, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans souhaitant bénéficier d'une qualification en formation alternée (école / entreprise). Il permet aux jeunes d'acquérir simultanément des connaissances et de l'expérience.

Renseignements : www.ain.fr/apprentissage

NON AU HARCELEMENT

PARLONS-EN !



TU N'ES PAS SEUL(E) !

Le Département s'engage pour sensibiliser les collégiens et leurs parents et former les agents départementaux des collèges aux problématiques du harcèlement en milieu scolaire.

#NONAUHARCELEMENT

Agents du Département de l'Ain :

cuisinier, agent d'accueil, agent d'entretien, agent de maintenance...

Personnel de l'éducation Nationale :

principal, professeurs, CPE, surveillant, personnel administratif...

Proches : amis, parents, grand-parents, frères et soeurs...

30 18



NonAuHarclement.education.gouv.fr

www.ain.fr

AIN
le Département